

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Tous les deux ans, notre système d'enseignement prévoit que les différents acteurs institutionnels, syndicats et pouvoirs organisateurs, se retrouvent pour discuter, selon leurs compétences, de l'accord social pour les années suivantes. L'accord précédent s'était heurté à de nombreuses difficultés structurelles et budgétaires et n'avait pu obtenir l'assentiment de tous les partenaires.

Le présent exercice s'ouvre dans des conditions budgétaires encore plus difficiles. J'ai pu prendre connaissance des travaux de la commission qui montrent que les économies ont succédé aux économies. L'emploi a été préservé de toute coupe claire, mais il semble ne plus rester aucune marge pour des mesures nouvelles, encore moins si elles sont globales.

Les négociations se sont ouvertes voici quelques semaines dans ce cadre limité. La presse a récemment précisé les enjeux : le travail sur les anomalies barémiques va être poursuivi tandis qu'une réflexion sur les congés et la mobilité entre les réseaux pourrait voir le jour. Je m'intéresse à l'harmonisation des règles dans notre réseau qui souffre de divisions hermétiques. Tout ce qui contribue à jeter des ponts est le bienvenu. Je note aussi avec intérêt qu'une discussion pourrait s'ouvrir sur l'accompagnement des jeunes enseignants. Ce point est essentiel, vous connaissez la situation aussi bien que moi. Les décrets « missions » et « école de la réussite » vont être évalués, comme le prévoit la déclaration de politique communautaire, ainsi que la réforme des DPPR.

La présentation qui a été faite dans la presse constitue-t-elle le cadre exhaustif dans lequel se dérouleront les négociations ? Le gouvernement envisage-t-il de l'étendre à certaines demandes des syndicats, d'ailleurs conscients de la situation ? Les précédentes négociations sectorielles ont donné naissance à plusieurs groupes de travail. Si certains ont abouti, d'autres ont interrompu leurs travaux ou les ont prolongés pour trouver un accord. Qu'en est-il ? Tous les groupes ont-ils abouti à une conclusion ? Dans la négative, continuent-ils à travailler de concert ?

Réponse :

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale.

– Votre question me donne l'occasion de faire le point sur les discussions en cours entre mon cabinet, les organisations syndicales et les fédérations de pouvoirs organisateurs. Je précise d'emblée que les informations dont vous disposez par voie de presse sont basées sur une simple note de travail distribuée aux participants des groupes de travail et accompagnée des précautions d'usage. Cette note, demandée par les participants, visait à faire le point sur l'avancée des discussions et les pistes possibles. Elle n'a donc pas encore été soumise au gouvernement et je déplore un peu cette fuite qui n'est pas de nature à assurer la sérénité nécessaire à la négociation. Il n'est pas possible de négocier sans écrits ; de nombreux cahiers de revendications m'ont été remis 29 octobre dernier en début de négociation. Après de nombreuses séances et discussions, les participants étaient assez demandeurs de voir les thèmes qui se dégageaient. Le gouvernement sera saisi du dossier dans les prochains jours, y compris pour les éléments relevant de l'enseignement supérieur qui concernent mon collègue Jean-Claude Marcourt. L'accord qui résultera de ces discussions devra traduire un équilibre fin et subtil entre les demandes parfois contradictoires des parties en présence. Dans le contexte budgétaire que vous connaissez, la priorité du gouvernement a été de protéger l'enseignement tout en maintenant la solidarité dans l'effort. Je rappelle que 50 millions supplémentaires ont été prévus au budget 2013 pour l'engagement de près de 1 250 enseignants. Qui, aujourd'hui, engage encore 1 250 personnes ?

Le contexte est cependant celui que nous connaissons et il ne nous permettra pas d'autres avancées que qualitatives.

Je remercie les participants à la négociation sectorielle pour la richesse des discussions et la sérénité des échanges. Ces discussions se clôtureront prochainement. Le gouvernement transmettra ensuite un protocole d'accord aux partenaires

sociaux qui en informeront leurs affiliés.
Quant à l'accompagnement des nouveaux enseignants, je ne peux pas trop m'avancer car le texte n'est pas définitif, il cible des orientations. Dans un accord sectoriel, les décisions restent ouvertes, ce qui correspond au désir de travailler avec les partenaires afin de construire un dispositif équilibré. Un travail en concertation devra être mené pour construire un accompagnement susceptible d'améliorer l'entrée et le maintien dans la profession de ces jeunes enseignants. La proposition actuelle vise à mettre en place des plans d'accompagnement obligatoires dans le chef de l'école et du jeune enseignant. Chaque établissement devra prévoir un plan d'accueil des nouveaux enseignants reprenant un panel de mesures. Celles-ci varieront évidemment selon les spécificités, les traditions et les bonnes pratiques déjà mises en place par chacune des écoles. Ces mesures pourraient être tant internes qu'externes à l'établissement. Nous désirons également identifier plus précisément les formations adaptées aux nouveaux enseignants et les réserver prioritairement aux membres du personnel en début de carrière. Ces orientations nécessiteront un travail important avec les partenaires ; la négociation est loin d'être terminée. Nous aurons l'occasion d'y revenir. J'espère vous annoncer dans les prochaines semaines l'assentiment des partenaires sociaux concernés.

Mme Barbara Trachte (ECOLO). – Je vous remercie pour vos éléments de réponse. Je profite des discussions en cours pour vous soumettre quelques suggestions.

Nous avons eu également l'occasion de rencontrer des promoteurs de projets de différentes écoles. Un modèle unique n'est effectivement pas souhaitable. Il convient de promouvoir des projets collectifs adaptés à la spécificité de chaque école. Le rôle de l'école et sa direction en tant que chef d'équipe dans cet accompagnement est indispensable. Il convient également de promouvoir les expériences bénéfiques. En effet, les bonnes pratiques de certaines écoles peuvent servir d'exemples à d'autres.

Aussi, dans le cadre de notre réflexion sur la formation initiale, il importe de réfléchir à ce moment

charnière entre la formation et l'entrée dans la profession.

Enfin, nous devons trouver du temps à consacrer à ces mécanismes d'accueil et d'accompagnement qui ne doivent pas être linéaires mais adaptés au terrain et à la demande de l'école.

Cela peut se faire de façon intelligente grâce à la formation initiale, à la formation continuée et au partage d'expériences avec les enseignants promoteurs de projets sur le terrain et expérimentés dans l'accueil des jeunes enseignants.

J'espère pouvoir, grâce à mes suggestions, apporter une aide lors des négociations sectorielles.

M. Marc Elsen (cdH). – Je remercie la ministre d'avoir mis l'accent sur l'importance des sujets à l'ordre du jour en nous faisant part de la façon de gérer les discussions afin de trouver un équilibre entre les points de vue des différents interlocuteurs. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Je remercie la ministre de nous avoir donné quelques éléments de réponse malgré les négociations en cours. Nous attendrons les résultats des négociations sectorielles de 2013.